

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 juillet 2000
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 4 juillet 2000,
adressées au Secrétaire général et à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 3 juillet 2000, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd Al-Sahaf, vous adresse au sujet de la poursuite des agressions flagrantes que des avions américains et britanniques commettent contre l'Iraq dans les zones d'exclusion aérienne, imposées illégalement. Entre le 24 et le 30 juin 2000, ces appareils ont effectué 126 sorties (84 à partir de l'Arabie saoudite, 10 à partir du Koweït et 32 à partir de la Turquie) et lancé des attaques contre des installations civiles d'intérêt public, faisant un mort (une Iraquienne) et trois blessés parmi la population civile. Le Ministre vous prie d'intervenir pour qu'il soit mis un terme à ces agressions et réaffirme le droit inaliénable que l'Iraq a de défendre l'inviolabilité de son territoire et de demander réparation pour le préjudice subi par suite desdites agressions.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Saeed H. **Hasan**

**Annexe à des lettres identiques datées du 4 juillet 2000,
adressées au Secrétaire général et à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 24 et le 30 juin 2000, des avions américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et effectué 126 sorties (84 à partir de l'Arabie saoudite, 10 à partir du Koweït et 32 à partir de la Turquie), faisant un mort (une Iraquienne) et trois blessés parmi la population civile. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations :

1. Région nord : 32 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 28 juin 2000, à 10 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Tall Afar, Mossoul, Aqra, Rawandoz, Sad Doukane, Zakho et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 35;

b) Le 29 juin 2000, à 11 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Tall Afar, Mossoul, Aqra, Rawandoz, Zakho et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 35.

2. Région sud : 94 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 25 juin 2000, à 8 heures, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 16 sorties et survolé les régions de Lassaf, Salmane, Samawa, Nassiriya, Chanafiya et Joulayba, ainsi que le sud d'Oukhayder, et lancé une attaque contre une installation civile d'intérêt public dans le village de Hamza dans la région de Rifa'i (gouvernorat de Nassiriya), faisant deux blessés. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 9 h 25;

b) Le 26 juin 2000, à 9 h 35, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 24 sorties à partir de l'Arabie saoudite et deux autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Najaf, Bassorah, Salmane, Diwaniya, Lassaf, Chanafiya, Achbija, Noukhayb,

Taqtaqana, Qal'at Sokkar, Joulayba et Ar'ar. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à midi;

c) Le 27 juin 2000, à 11 h 3, des avions américains et britanniques (F-15, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 20 sorties et survolé les régions de Samawa, Chanafiya, Salmane, Joulayba, Lassaf, Roumaytha, Diwaniya, Hay, Chatra, Qal'at Sokkar et Taqtaqana, ainsi que le sud de Najaf. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 10;

d) Le 28 juin 2000, à 9 h 25, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 14 sorties à partir de l'Arabie saoudite et quatre autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Bassorah, Qorna, Achbija, Lassaf, Noukhayb, Nassiriya, Diwaniya, Najaf et Chanafiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 h 35;

e) Le 29 juin 2000, à 8 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 10 sorties à partir de l'Arabie saoudite et quatre autres à partir du Koweït, survolé les régions de Najaf, Nassiriya, Bassorah, Samawa, Lassaf, Afak, Hachimiya, Kout, Razzaza, Qal'at Saleh, Taqtaqana, Achbija, Hay et Chanafiya, et lancé une attaque contre une installation civile d'intérêt public, faisant un mort (une Iraquienne) et un blessé. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 9 h 5.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne, imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de ces décisions illégales, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression dirigés contre des installations et des objectifs civils irakiens, le Gouvernement de la République d'Iraq prie le Conseil

de sécurité d'assumer ses responsabilités, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales, et d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'il soit mis un terme à ces attaques ininterrompues et injustifiées lancées contre un État indépendant et souverain.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(*Signé*) Mohammad Saïd **Al-Sahaf**
